

Informations de base	
2020/2668(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR): normes techniques de réglementation concernant l'évaluation prudente en vertu de l'article 105, paragraphe 14	
Complétant 2011/0202(COD)	
Subject	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	
2.50.04 Banques et crédit	
2.50.05 Assurances, fonds de retraite	
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes	
2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	Commission au fond		
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/05/2020	Publication du document de base non-légalitatif	C(2020)03428	
28/05/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
17/06/2020	Décision du Parlement	T9-0155/2020	
17/06/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/06/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2668(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2011/0202(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0114-p6
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/9/03109

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B9-0183/2020	10/06/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0155/2020	17/06/2020	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		C(2020)03428	28/05/2020	